

BULLETIN D'INSCRIPTION

ENFANT 2024/2025

Merci d'utiliser le paiement en ligne via Helloasso ou de nous faire 2 règlements, un pour l'adhésion et un pour l'activité

■ ACTIVITÉ:

■ HORAIRE:

Responsable principal	Nom	Prénom	Rôle (père, mère, tuteur...)	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Nom de l'enfant :	<input type="text"/>		F <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>
Prénom de l'enfant :	<input type="text"/>	Date de naissance	: <input type="text"/>	
Adresse :	<input type="text"/>			
Code Postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>	
Téléphone :	<input type="text"/>			
E-Mail :	<input type="text"/>			

■ RÈGLEMENT

Chèque - paiement en 1 fois :	Montant	Numéro chèque	Banque
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chèque - paiement en 3 fois :	Octobre	Numéro chèque	Banque
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Février	Numéro chèque	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Avril	Numéro chèque	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Chèque vacances ANCV :	Montant	Nombre de chèques	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
En ligne via Helloasso :	<input type="checkbox"/>		

■ COTISATION A L'ASSOCIATION : 10 euros

Chèque :	Montant	Numéro chèque	En ligne via Helloasso :	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Chèque vacances ANCV :	Montant	Numéro chèque		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Bons d'achat Super U Gétigné :			Soit un total de :	
<input type="text"/>			<input type="text"/>	

AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOS

Saison 2024/2025



Pour la communication interne, le site web, les réseaux sociaux et la communication locale (journaux, affiches)

Je, soussigné(e), nom, :
prénom

AUTORISE le Centre Culturel des Cordeliers à utiliser l'image de l'enfant désigné ci dessous et dont je suis le (la) représentant (e) légal(e)

Nom et prénom

N'AUTORISE pas le Centre Culturel des Cordeliers à utiliser l'image de l'enfant désigné ci dessous et dont je suis le (la) représentant (e) légal(e)

Nom et prénom

Signature :

Je, soussigné(e), nom,
prénom

AUTORISE l'enfant désigné ci dessous et dont je suis le (la) représentant (e) légal(e) à rentrer seule (e) de son activité

Nom et prénom

AUTORISATION EN CAS D'URGENCE

Saison 2024/2025



Je, soussigné(e), nom, : _____
prénom

Domicilié(e) à (: _____
adresse complète)

Responsable : _____
légal de l'enfant

Né(e) le : _____ A : _____

Participant à : _____
l'activité

J- autorise l'animateur(rice) de l'activité, sous l'autorité hiérarchique de la présidente du Centre Culturel des Cordeliers, à prendre toutes les mesures essentielles en cas de nécessité d'intervention médicale et d'hospitalisation.

Personne à prévenir en cas : _____
d'urgence

Téléphone : _____

Personne à prévenir en cas : _____
d'urgence

Téléphone : _____

Caractéristiques : _____
médicales
particulières (_____
asthme, allergies,_____
traitement médical)

Pour la sécurité de votre enfant, il est primordial qu'en début de fin de cours, il soit accompagné dans la salle ou a lieu l'activité, afin de s'assurer de la présence de l'animateur (rice)
Le Centre Culturel des Cordeliers ne peut être tenu responsable en dehors des locaux et en cas d'absence de l'animateur.

Signature : _____

ANNEXE DU RÈGLEMENT INTERIEUR

Saison 2024/2025



La première séance est considérée comme une séance d'essai.
Après cette séance, l'inscription est définitive.

Pour tout désistement après la première séance, une lettre ou un email devra être adressé au Centre Culturel des Cordeliers avec un justificatif (certificat médical ou document de mutation).

Le montant de l'inscription sera remboursé au prorata des séances effectuées et l'adhésion restera acquise à l'association.

Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.